

**Tribunal régional
Jura bernois-Seeland
Agence du Jura bernois**

Rue de l'Union 13
2502 Bienne

Téléphone 031 636 42 90
tribunalregional.jurabernois@justice.be.ch
www.justice.be.ch/tribunauxregionaux

Plan des audiences

Bienne, le 23 juillet 2026

Plan des audiences du Tribunal régional Jura bernois-Seeland, Section pénale, août 2026

Date / Heure / Durée / Salle* / N° du cas	Accusé/-es / Objet de la procédure / Remarques	Autorité de jugement / Président/e du Tribunal / Greffier/-ère
--	---	--



<u>Huis clos</u> (sauf pour les représentants de la presse agréés art. 70 al. 3 CPP) 11 août 2026 08:35 heures Journée complète + 12 août 2026 08:35 heures Journée de réserve + Rendu du jugement le : 14 août 2026 à 13:35 heures Salle 00-18 (rez-de-chaussée) PEN 26 157	1 prévenu 3 parties plaignantes actes d'ordre sexuel avec un enfant, éventuellement en concours avec une contrainte sexuelle, infractions prétendument commises : 1. début juin 2023 à Sonceboz 2. entre le 30.06.2023 et mi-août 2023 à Sonceboz 3. En été 2023 dans les cantons de Vaud, Valais ou Fribourg 4.. + actes d'ordre sexuel avec un enfant, éventuellement en concours avec un viol, infractions prétendument commises 1. entre le 30.06.2023 et mi-août 2023 à Sonceboz 2. à mi-août 2023 entre la France et Corgémont + pornographies, infractions prétendument commises entre fin 2022 et le 17.08.2024 à Sonceboz-Sombeval, Cortémont, la Chaux-du- Milieu et ailleurs en Suisse + dommages à la propriété, infractions prétendument commises le 21.12.2024 à Cortébert + mise en danger la vie d'autrui, infraction prétendument commise le 21.12.2024 à Cortébert Comparution du Ministère public	Tribunal collégial à 5 juges Président : Aubry Greffière : Incici
--	---	--

12 août 2026 08:35 heures Matinée + Rendu du jugement le : 13 août 2026 à 14:00 heures Salle 03-09 (3e étage) PEN 25 537	1 prévenu rupture de ban, infraction prétendument commise entre le 01.11.2024 et le 08.04.2025 à Reconvilier et ailleurs sur territoire suisse + infractions graves à la loi sur les stupéfiants, infractions prétendument commises entre le 24.10.2024 et le 08.04.2025 à Bienne, Reconvilier et ailleurs sur territoire suisse + infractions à la loi sur les stupéfiants, infractions prétendument commises entre le 01.11.2024 et le 08.04.2025 à Reconvilier et ailleurs sur territoire suisse + infraction à la loi sur les armes, infraction prétendument commise le 08.04.2025 et antérieurement à Reconvilier et ailleurs sur territoire suisse Comparution du Ministère public	Tribunal collégial à 3 juges Président : Richard Greffière : Rérat
17 août 2026 08:35 heures Matinée Rendu du jugement prévu à 16:30 heures Salle 00-18 (rez-de-chaussée) PEN 25 893	1 prévenu 1 partie plaignante lésions corporelles graves par négligence, infractions prétendument commises le 14.09.2024 à La Cibourg + violation des obligations en cas d'accident, infraction prétendument commise le 14.09.2024 à La Cibourg + entrave aux mesures de constatation de l'incapacité de conduire, infraction prétendument commise le 14.09.2024 à La Cibourg + ne pas adapter sa vitesse aux conditions de la route, infraction prétendument commise le 14.09.2024 à La Cibourg + perte de maîtrise, infraction prétendument commise le 14.09.2024 à La Cibourg + conduire un véhicule défectueux, infraction prétendument commise le 14.09.2024 à La Cibourg et La Chaux-de-Fonds	Juge unique débats accusation Président : Richard Greffier e.r. : Ismajili

19 août 2026 08:35 heures Matinée Rendu du jugement prévu à 16:30 heures Salle 03-09 (3e étage) PEN 26 5	1 prévenu 1 partie plaignante voies de fait, infractions prétendument commises le 29.12.2024 à Prêles + infractions à la LCR, par violation des règles de la circulation et conduite d'un véhicule à moteur ne répondant pas aux prescriptions, infractions prétendument commises le 29.12.2024 à Prêles	Juge unique débats accusation Président: Richard Greffière e.r. : Baumgartner
19 août 2026 08:35 heures Journée complète + Rendu du jugement prévu le 20 août 2026 à 13:30 heures Salle 00-18 (rez-de-chaussée) PEN 26 177 + 178	1 prévenu 3 parties plaignantes lésions corporelles simples, infractions prétendument commises : 1. entre le 01.02.2020 et le 03.08.2020 à Moutier 2. le 02.03.2021 à Tavannes 3. le 26.03.2023 à Fribourg + contraintes, évent. menaces, infractions prétendument commises : 1. entre le 01.02.2020 et le 02.03.2021 à Moutier 2. le 26.12.2020 à Tavannes 3. entre le 15.06.2022 et le 26.03.2023 à Fribourg + menaces, infractions prétendument commises le 19.03.2022 à Tavannes + injures, infractions prétendument commises entre le 01.01.2023 et le 26.03.2023 à Fribourg + détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice, infraction prétendument commise le 02.07.2021 à Boudevilliers + infractions à la loi sur la circulation routière (conduites à réitérées reprises, d'un véhicule automobile sans autorisation), infractions prétendument commises : 1. entre le 05.03.2021 et le 24.06.2021 entre Court, Pontenet, Tavannes, La Neuveville, Marin-Epagnier, Boudevilliers, Coffrane, Neuchâtel 2. le 04.08.2021 à Bienne 3. le 07.03.2023 à Marly + infractions à la loi sur la circulation routière (usage abusif de permis et de plaques de contrôle), infractions prétendument commises le 27.03.2021 à Tavannes	Juge unique débats accusation Présidente : Rüfenacht Greffière : Heyer

20 août 2026 08:35 heures Journée complète Salle 03-09 (3e étage) PEN 26 263	1 prévenu 1 partie plaignante lésions corporelles simples, infractions prétendument commises le 14.10.2024 à Court + voies de fait, infractions prétendument commises entre octobre 2024 et le 25.07.2025 à Court + lésions corporelles simples, infractions prétendument commises le 26.07.2025 à Court + menaces, infractions prétendument commises le 26.07.2025 à Court + voies de fait, infractions prétendument commises : 1. à fin novembre 2025 à Court 2. probablement le 07.01.2026 à Court	Juge unique débats opposition Président : Aubry Greffière e.r. : Baumgartner
24 août 2026 08:35 heures Journée complète + Rendu du jugement prévu le 25 août 2026 à 16:00 heures Salle 00-18 (rez-de- chaussée) PEN 24 862	1 prévenu 1 partie plaignante tentative de lésions corporelles graves, infraction prétendument commise le 27.04.2023 à Tavannes + vol, infraction prétendument commise le 27.04.2023 à Tavannes Comparution du Ministère public	Juge unique débats accu- sation Président : Richard Greffière : Mosca
26 août 2026 08:35 heures ½ journée Salle 03-09 (3e étage) PEN 26 434	1 prévenue 1 autorité avec droits de partie mauvais traitements infligés aux animaux, infractions prétendument commises le 12.02.2025 à Reconvilier + contraventions à la Loi fédérale sur la protection des animaux, infractions prétendument commises : 1. le 12.02.2025 à Reconvilier 2. entre le 14.06.2023 et le 10.04.2024 à Reconvilier	Juge unique débats opposition Président : Aubry Greffière e.r. : Baumgartner

28 août 2026 08:35 heures Journée complète + Rendu du jugement prévu le 7 septembre 2026 à 10:00 heures Salle 00-18 (rez-de-chaussée) PEN 26 217	1 prévenu 2 parties plaignantes meurtre, infraction prétendument commise le 28.10.2024 à La Neuveville Comparution du Ministère public	Tribunal collégial à 3 juges Présidente : Rüfenacht Greffier : Imondi
31 août 2026 13:35 heures 3:00 h Salle 00-18 (rez-de-chaussée) PEN 25 837	1 prévenue infraction à la loi sur la circulation routière (usage abusif de permis et de plaques), infraction prétendument commise le 19.02.2025 à Malleray	Juge unique débats opposition Président : Richard Greffière e.r. : Baumgartner

Remarques:

- Toutes les audiences se tiennent, en principe, à la rue de l'Union 13, 2502 Bienne.
- Des modifications de dernière minute dans le plan des audiences sont réservées. Pour toutes questions veuillez prendre contact avec le greffe pénal du tribunal (031 636 42 90).

Prière de respecter les consignes suivantes:

- Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer dans la salle d'audience.
- Les enregistrements sonores et/ou vidéo ne sont pas autorisés en salle d'audience.
- Il n'est pas permis d'emporter des boissons ou de la nourriture dans la salle d'audience.
- Il est souhaité que les classes d'école et les grands groupes s'annoncent au préalable.
- Les débats publics sont accessibles à tous, les personnes de moins de seize ans devant toutefois avoir l'autorisation de la direction de la procédure pour y assister (art. 69 al. 4 CPP).
- Le tribunal peut restreindre partiellement la publicité de l'audience ou ordonner le huis clos:
 - a) si la sécurité publique et l'ordre public ou les intérêts dignes de protection d'une personne participant à la procédure, notamment ceux de la victime, l'exigent;
 - b) en cas de forte affluence (art. 70 CPP).